



Questes

Revue pluridisciplinaire d'études médiévales

42 | 2021

Fama : réputation et renommée

Avant-propos

Réputation, renommée et exigence morale

Thierry Dutour



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/questes/5642>

DOI : [10.4000/questes.5642](https://doi.org/10.4000/questes.5642)

ISSN : 2109-9472

Éditeur

Les Amis de Questes

Édition imprimée

Date de publication : 28 janvier 2021

Pagination : 1-13

ISSN : 2102-7188

Référence électronique

Thierry Dutour, « Avant-propos », *Questes* [En ligne], 42 | 2021, mis en ligne le 28 février 2021, consulté le 18 mars 2021. URL : <http://journals.openedition.org/questes/5642> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/questes.5642>

Avant-propos

Réputation, renommée et exigence morale

Thierry DUTOUR

Faculté des Lettres, Sorbonne Université – U.M.R 8596

Réputation et renommée sont des orientations importantes de la recherche contemporaine sur les sociétés médiévales. En choisissant de consacrer à ce thème une livraison de *Questes*, François Arbelet et Marielle Devlaeminck ont fait un choix pertinent qui apparaît tout à fait convaincant, au plan historiographique comme au regard du contenu du volume. Chacune des huit contributions de celui-ci apporte à l'édifice une pierre utile à la constitution du savoir et à la réflexion – à la réflexion car la première chose qui frappe le lecteur du volume est le souci manifesté par les auteurs rassemblés de savoir, certes, mais aussi et surtout de comprendre. Que cherche-t-on ? Comment le saisir ? Avec quelles traces écrites ou non du regard porté par autrui ? Cette réflexion, nécessaire dans son principe, l'est tout particulièrement ici car les interrogations développées sont neuves.

Elles le sont à deux points de vue. Elles sont neuves, en ceci qu'elles sont dans notre historiographie d'apparition récente. Mais elles sont neuves, aussi, et c'est un grand intérêt de ce volume, parce qu'elles contribuent au renouvellement de ce qui est pourtant encore nouveau, un renouvellement nécessaire et bienvenu.

Une brève vue rétrospective situera cette double nouveauté dans son contexte.

Dans la première moitié du XX^e siècle s'est manifestée une évolution générale des préoccupations qui a fait passer au premier plan l'intérêt pour

l'histoire des phénomènes qu'il a été convenu d'appeler « économiques et sociaux ». Le plus connu des représentants de cette orientation de l'intérêt est Henri Pirenne (1862–1935), dont le livre sur *Les villes du Moyen Âge* paru en 1925 porte comme sous-titre : *Essai d'histoire économique et sociale*¹. Le succès de cette perspective a eu simultanément deux conséquences différentes.

En premier lieu, il a déplacé l'attention vers l'étude de la domination. Aux yeux de Pirenne et de bien d'autres, les ressorts essentiels de la domination sont d'une part la richesse, sur laquelle l'étude des faits économiques attire l'attention, d'autre part l'exercice du pouvoir. On définit alors assez généralement les milieux dirigeants par la combinaison de la richesse et de la participation à l'exercice du pouvoir. On admet que la constitution et la formation d'une élite passent nécessairement par l'accès au pouvoir et la maîtrise de celui-ci. Dans cette perspective, on a admis que les élites se constituent par l'appropriation du pouvoir ; qu'élites et pouvoir sont indissociables ; que la domination consiste essentiellement en l'exercice du pouvoir politique ; que l'exercice du pouvoir et la détention de la richesse coïncident. Finalement les rapports sociaux sont dans cette perspective réduits à des rapports de pouvoirs et les rapports de pouvoir sont ramenés à des rapports de force, qui de ce fait prennent place au cœur de toute réflexion sur la société. Cela signifie, comme l'a fait remarquer Luc Boltanski, que l'on « rapporte toutes les relations sociales à des rapports de force en dernière analyse² ». Ces vues ont exercé une grande influence et ont nourri les synthèses³. Réputation et renommée n'y ont pas, en elle-même, leur place car l'élite, la vraie, ce sont ceux qui dominent, au sens où ils exercent le pouvoir. Les autres, si notables soient-ils, ne font pas partie de l'élite. Patriciat des villes, noblesse des champs, se partagent un monde de dominés. Le reste n'est qu'une conséquence et

¹ Henri Pirenne, *Les villes du Moyen Âge. Essai d'histoire économique et sociale*, Bruxelles, Maurice Lamertin, 1927.

² Luc Boltanski, « Sociologie critique et sociologie de la critique », *Politix*, 10–11, 1990, p. 124.

³ Voir par exemple : Henri Sée, *Les origines du capitalisme moderne (Esquisse historique)*, Paris, Librairie Armand Colin, 1926 ; Jean Lestocquoy, *Les villes de Flandres et d'Italie sous le gouvernement des patriciens, XI^e–XV^e siècle*, Paris, PUF, 1952.

de peu d'intérêt ; dans ce reste, on met spontanément littérature et droit, dont l'étude est laissée à ceux qui en sont les spécialistes et on ne les lit guère : malgré toutes les déclarations d'intention c'est bien le cloisonnement des études historiques qui a été renforcé par les vues du passé ; les contributions de ce volume en démontrent à cet égard l'inanité.

En second lieu, l'intérêt pour l'histoire « économique et sociale » a donné paradoxalement une vigueur et des justifications nouvelles à des vues déjà anciennes vers 1900 selon lesquelles existe une incompatibilité de principe entre ce qui définit le plus profondément les temps médiévaux et la ville⁴ (« la ville que [le bourgeois] rêve de construire sera, dans la société féodale, comme un corps étranger », écrit Marc Bloch en 1939⁵). Elles attirent l'attention sur cette naissance de l'individualisme conçu, ou plutôt imaginé, comme constitution progressive d'un individu se pensant contre le groupe et se construisant par libération des contraintes sociales, qui est un lieu commun de la réflexion ancienne sur les temps médiévaux. Elles font passer au second plan l'intérêt pour la réputation et la renommée car elles accréditent l'idée que celles-ci n'obéissent pas dans leur constitution à des principes communs ; et donc, par exemple, que la réputation d'un marchand ne peut être analysée selon les mêmes principes explicatifs que celle d'un chevalier fréquentant les tournois et la guerre – or non seulement elles le peuvent mais elles le doivent et les contributions rassemblées ici le démontrent aussi.

Le tournant s'amorce dans les années soixante et soixante-dix. Les centres d'intérêt changent alors de façon décisive. Peu à peu c'est la complexité des sociétés qui devient l'objet premier de l'analyse. S'interroger sur elle, c'est attacher de l'importance à la rencontre et au côtoiement des hommes, créateurs de la réalité sociale qu'ils partagent. C'est envisager les faits sociaux comme des

⁴ L'auteur de ces lignes tient résolument pour l'opinion contraire : Thierry Dutour, *La ville médiévale. Origines et triomphe de l'Europe urbaine*, Paris, Odile Jacob, 2003.

⁵ Marc Bloch, *La société féodale* [1939], Paris, Albin Michel, 1968, p. 111, 491.

constructions qui prennent forme dans des rapports et par des échanges interindividuels, concrets et quotidiens, en fonction du sens que les individus donnent aux situations, telles qu'ils les vivent et les ressentent dans la relation aux autres. C'est considérer les faits sociaux non comme des choses, mais comme des situations, qu'on ne peut comprendre sans s'interroger sur la façon dont les acteurs les définissent⁶. Dans ces perspectives la réflexion sur l'organisation des sociétés conduit à définir les élites sociales par la possession d'une notabilité telle qu'elle les distingue : non pas par la domination, mais par la distinction – pour le dire de façon tranchée et donc un peu caricaturale. Ainsi Léopold Génicot, dans sa thèse, parue en 1960, sur *L'Économie rurale namuroise au Bas Moyen Âge*, relève que les nobles ruraux et les membres des élites citadines « sont également juges, combattants d'élite, personnages riches et hommes honorables⁷ ». À la même époque Édouard Perroy met en évidence la mobilité sociale au sein de l'aristocratie⁸. Bernard Chevalier, dans *Tours ville royale (1356–1520)*, publié en 1975, met en lumière l'existence d'élites urbaines diversifiées et composites, dont les activités sont variées. Il insiste sur les hiérarchies qui s'instaurent dans la population urbaine en fonction d'une notabilité variable et sur les critères de la distinction sociale. La bourgeoisie est « surtout un rang de préséance, bref une manière d'être et non d'avoir ». Bernard Chevalier est le premier à définir de cette façon la notabilité urbaine. Il insiste fortement sur la distinction qu'il y a lieu d'établir entre notabilité et richesse. Tous les riches ne sont pas des notables. Identifiant un sommet dans l'élite, Bernard Chevalier parle simplement, à son propos, de « grandes familles »⁹.

⁶ Thierry Dutour, « La réhabilitation de l'acteur social en histoire médiévale », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, n° 47, *L'individu social*, 2002, p. 21–41.

⁷ Léopold Génicot, *L'Économie rurale namuroise au Bas Moyen Âge*, t. 2, *Les hommes – La noblesse*, Louvain, 1960, p. 288 ; voir aussi p. 308–309.

⁸ Édouard Perroy, « Social Mobility among the French 'noblesse' in the later Middle Ages », *Past and Present*, 1962, p. 25–38.

⁹ Bernard Chevalier, *Tours, ville royale : 1356–1520, origine et développement d'une capitale à la fin du Moyen Âge*, Leuven/Paris, Vander-Nauwelaerts, 1975.

Cette sensibilité à la construction des situations et des identités sociales caractérise les travaux qui ont marqué l'évolution de l'historiographie à partir des années quatre-vingt. Ceux qui ont contribué à l'abandon des vues sur une mutation qui serait survenue vers l'an mille, notamment ceux de Dominique Barthélémy¹⁰, ont joué à cet égard un rôle important. C'est sur « le contexte d'une société d'interconnaissance » et les réseaux de relations qui l'organisent (É. Crouzet-Pavan, 1984) que des publications marquantes attirent l'attention¹¹. Peu à peu la tradition historiographique française de l'analyse des sociétés par leur segmentation en groupes (socio-professionnels en particulier) sur la base d'une caractéristique tenue pour déterminante, à laquelle tout est réduit, est abandonnée¹².

Réputation et renommée, dès lors, peuvent devenir et deviennent des objets légitimes de l'investigation¹³ et on en vient à caractériser les sociétés de la fin du Moyen Âge, dont la documentation permet l'analyse du discours social, comme des sociétés de l'honneur¹⁴. C'est le premier champ de recherches qu'explorent les communications de ce volume.

¹⁰ Dominique Barthélémy, *La société dans le comté de Vendôme de l'an mil au XIV^e siècle*, Paris, 1993 ; *id.*, *La mutation de l'an Mil a-t-elle eu lieu ? Servage et chevalerie dans la France des X^e et XI^e siècles*, Paris, 1997.

¹¹ « Les études nombreuses sur la criminalité dans la ville ancienne montrent bien son intégration profonde et l'étroitesse des rapports qui la lie à la vie quotidienne plutôt qu'à la marginalité [...]. L'évidente proximité des protagonistes de la relation violente s'explique par le contexte d'une société d'interconnaissance » ; Elisabeth Crouzet-Pavan, « Violence, société et pouvoir à Venise (XIV^e–XV^e siècles) : forme et évolution de rituels urbains », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge, Temps modernes*, t. 96, 1984, p. 903–936, cit. p. 914, 920.

¹² Elisabeth Crouzet-Pavan, *Venise triomphante. Les Horizons d'un mythe*, Paris, Albin Michel, 1999, p. 310 : « À l'ordinaire [...] l'histoire des sociétés citadines procède par l'analyse de leur segmentation en catégories que la fortune, le travail, le statut, la situation de dominé ou de dominant permettent de distinguer. [...] Les hommes existent mais de manière statique, leur vie se limite à une intégration dans des portraits collectifs [...] désincarnés parce que relevant seulement d'une logique socio-économique. De ce fait, il est devenu courant de compléter cette première approche par la mise en valeur des réseaux de relations, des liants divers qui pouvaient fonctionner horizontalement et verticalement entre les habitants d'une même cité ».

¹³ *Médiévales*, n° 24, *La Renommée*, dir. Claude Gauvard, 1993, p. 5–129.

¹⁴ Thierry Dutour, *Une société de l'honneur. Les notables et leur monde à Dijon à la fin du Moyen Âge*, Paris, Honoré Champion, 1998.

Depuis qu'il est considéré comme tel un regard nouveau est porté sur des écrits bien représentés ici dont on s'avise que le regard de l'historien peut les constituer en sources de l'histoire des sociétés : le droit (Tobias Boestad) et les actes de la pratique, en particulier les archives judiciaires (Tobias Boestad, Célia Magras), les correspondances (Romain Goudjil), les chroniques et œuvres de mémorialistes (Adriane Boussac), les œuvres littéraires, poésie (Jonathan Fruoco) et roman (Karine Dicharry, Lise Fuertes), les constructions (Anelise Nicolier). Ces domaines archivistiques de l'investigation sont précisément ceux que l'histoire sociale de l'ancienne école tenait pour périphériques. Ce sont ceux qui disent le monde social, et ne sont compréhensibles qu'à condition d'accepter de prendre au sérieux ce qu'ils disent, afin de s'efforcer d'approcher une perception du monde social, relative aux personnes, à leurs rapports entre elles, aux communautés dans lesquelles elles vivent, aux exigences qui fondent la vie sociale et permettent d'en comprendre les événements. En ce sens les communications de ce volume manifestent la volonté de comprendre le seul monde qui nous est donné : le monde tel que nous le voyons. Il s'agit de comprendre comment il est vu, autrement dit comment il est donné sens à sa présence : c'est faire « retour aux choses »¹⁵.

Mais l'étude de certaines choses est particulièrement ardue et c'est le cas avec réputation et renommée. Célia Magras apporte ici des points de départ utiles en distinguant clairement l'une et l'autre et en rappelant que « le latin *reputatio* renvoie à l'idée d'évaluation ». « La réputation permet de disposer d'un ensemble d'informations sur un individu sans le connaître personnellement afin de sécuriser les échanges » entretenus directement ou non avec lui. La renommée implique un éclat de la réputation qui dépasse le cercle local des relations entretenues par ou avec celui qui en bénéficie. Il y a là un exemple de ces distinctions introduites par le chercheur qui sont utiles parce qu'elles permettent d'appréhender plus clairement les sens distincts que le même mot peut avoir dans des contextes

¹⁵ Edmund Husserl [éd. orig. *Logische Untersuchungen*, 1900–1901], *Premières Recherches logiques*, Paris, PUF, 1990.

d'emploi différents et aussi à des époques différentes : le mot renommée, en effet, peut en moyen français signifier réputation ou l'éclat particulier de celle-ci, ou d'un événement. Le sens du terme est plus restreint dans la langue française contemporaine. Renommée est un mot du moyen français, d'emploi ancien ; Philippe de Thaon l'utilise au début du XII^e siècle (« Puis que Deus fut levez, /De mort resuscitez, /Par trestute cuntree /En fut la renumee¹⁶ »). Réputation est un emprunt savant et tardif au latin d'époque impériale¹⁷. Il faut être attentif aux mots. Karine Dicharry donne une démonstration de l'utilité de cette attention dans ses « Réflexions sur la *debonnairété* dans l'*editio princeps* de *Lancelot du Lac* (1488) ». Elle relève qu'il s'agit d'une « notion spécifiquement médiévale, aujourd'hui disparue », qui « signifie d'abord “de bonne origine, de bonne race, noble” [et qui] par extension désigne les qualités de celui qui est noble : des qualités morales ». C'est en ce sens que le mot est employé jusqu'au XV^e siècle, mais dès le XVI^e siècle ce sens évolue ; l'emploi qu'en fait Montaigne en témoigne (« L'humilité, la crainte, l'obéissance, la débonnairété [...] sont les pièces principales pour la conservation de la société humaine¹⁸ ») et son sens actuel est bien différent.

Dans tous les cas, le domaine de ce qui est dit à propos d'autrui relève de la distinction, conceptualisée par le droit canonique, entre la commune renommée et la notoriété. La commune renommée, établit en 1199 une décrétale du pape Innocent III, c'est ce que tout le monde dit (« *publicum ex fama* »), la notoriété, c'est ce que tout le monde sait (« *publicum ex evidentia* ») et qui par conséquent n'a pas besoin d'être prouvé par des témoignages¹⁹. De la rumeur à la renommée

¹⁶ Philippe de Thaon, *Le Bestiaire de Philippe de Thain*, éd. Emmanuel Walberg, Lund/Paris, H.J. Müller – H. Welter, 1900, p. 21, v. 554.

¹⁷ Il est inconnu de Frédéric Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle...*, Paris, F. Vieweg, 1881–1902.

¹⁸ Michel de Montaigne, *Essais*, éd. J.-V. Le Clerc, t. 2, Paris, Garnier, 1865, p. 234–235, 251–252.

¹⁹ Jean-Philippe Levy, *La hiérarchie des preuves dans le droit savant du Moyen Âge, depuis la renaissance du Droit Romain jusqu'à la fin du XIV^e siècle*, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1939, p. 32–66, 113–114 ; *id.*, « La preuve dans les droits savants au Moyen Âge », *Recueil de*

il peut donc n'y avoir qu'un pas à franchir, et la seconde peut être injustifiée, ce à quoi Chaucer s'est montré particulièrement sensible : le palais des Rumeurs est l'antichambre de celui de Renommée dans *The House of Fame* (J. Fruoco). Mais la bonne réputation est une nécessité de la vie sociale, ce que C. Magras et T. Boestad démontrent, et la renommée l'est aussi pour ceux que des origines prestigieuses obligent parce que leur réputation et leur renom individuels doivent contribuer à l'honneur familial et à la renommée du groupe social auquel ils appartiennent (A. Boussac). Ils sont donc attentifs autant à entretenir le souvenir d'ancêtres prestigieux (par exemple avec la construction d'une église, démontre A. Nicolier) qu'à suivre la trace de ceux dont ils sont issus, nous dit le *Livre des faits de Messire Jacques de Lalaing* (A. Boussac). La réputation est un enjeu pour tout le monde et elle consiste en ce qui est agréé, reconnu, par les contemporains²⁰. C'est donc le regard des autres ; dans des situations, il forme des consensus locaux relatifs à des personnes²¹.

Mais qu'est-ce qu'une bonne renommée ? Dans la réponse à cette question se situe la contribution de ce recueil au renouvellement de notre historiographie.

Il nous apprend d'abord que les principes d'évaluation de la renommée sont les mêmes dans la variété des domaines de l'activité, des milieux sociaux, des régions géographiques, des types d'œuvres de l'esprit envisagés et que les différences s'inscrivent dans un cadre de référence fourni par des normes communes du comportement. Il existe un monde commun, qui se concrétise dans la vie sociale par la mise en œuvre d'un dispositif interprétatif partagé. Cela attire

la Société Jean Bodin, t. 17, *La Preuve. Deuxième partie. Moyen Âge et Temps modernes*, Bruxelles, Éditions de la librairie encyclopédique, 1965, p. 137–167.

²⁰ Georges Huppert, *Les Bourgeois Gentilshommes : An Essay on the Definitions of Elites in Renaissance France*, Chicago, University of Chicago Press, 1977.

²¹ Sur lesquels attire l'attention Robert Descimon, « Sites coutumiers et mots incertains : la formation de la noblesse française à la charnière du Moyen Âge et des Temps modernes », dans *Les Nobles et la ville dans l'espace francophone (XII^e–XVI^e siècles)*, dir. Thierry Dutour, Paris, PUPS, 2010, p. 343–360.

l'attention sur l'existence, l'importance et l'unité d'une perception du monde social.

Il nous confirme ensuite que l'exigence morale tient une place éminente dans cette perception. Satisfaire à des exigences morales est une condition essentielle de l'existence de cette confiance, personnelle et impersonnelle, qui permet la vie sociale²². À la lecture des contributions du volume se dessinent les contours d'un idéal partagé de la vie civile. La réputation du chevalier repose sur une « identité morale » (A. Boussac) et les qualités qu'il doit manifester « sont attendues d'un roi aussi bien que d'un chevalier » (K. Dicharry). Ce qui est évalué, ce n'est pas une condition sociale, un « état » mais un comportement ; « la *debonnairété* [de Lancelot] caractérise une manière d'être, un comportement » (K. Dicharry) ; « Dans *Les Premiers Faits du roi Arthur*, Merlin hérite sans conteste de l'honorabilité qui le caractérise à la fin du *Merlin*, grâce à des qualités morales qui lui valent le nom de “prodome” » (L. Fuertes). D'où l'importance accordée à la probité : elle justifie la critique de la renommée si celle-ci admet comme vrai ce qui ne l'est pas (J. Fruoco) ; elle est loyauté dans les relations interpersonnelles ; elle est honnêteté dans les comportements, dans ceux du marchand, qu'examine C. Magras, comme dans la participation à titre de témoin, aux procédures judiciaires. C'est ainsi, souligne T. Boestad, que s'éclaire « la distinction [...] entre témoignage et serment [purgatoire] collectif, ainsi que la subordination du second au premier, [qui] apparaissent comme une hiérarchisation réfléchie de différents types de preuve : là où elle est appliquée, cette hiérarchisation donne au défendeur, en l'absence de pièces à conviction suffisamment substantielles, une chance de se disculper par la parole de personnes réputées honnêtes ». La bonne réputation est celle de l'homme tenu pour honnête et « le serment collectif permet au défendeur d'opposer à la rumeur, pour la faire taire, la parole de personnes honnêtes ». Il n'est pas signe d'archaïsme et de refus

²² Thierry Dutour, *Sous l'empire du bien. « Bonnes gens » et pacte social (XIII^e-XV^e siècle)*, Paris, Classiques Garnier, 2015.

des innovations du droit savant, mais d'une réflexion sur la place de la réputation dans les procédures judiciaires – et c'est d'interprétations en vogue mais anachroniques que fait ici justice T. Boestad. De même les *Suites* du *Merlin* en prose (XIII^e siècle) « s'unissent [...] lorsqu'elles évoquent les raisons qui poussent ce personnage non noble à rechercher le développement et la pérennité d'une bonne renommée » : la première et principale est « la nécessité de fonder la vérité de sa parole d'auteur du roman du Graal sur une renommée sans tache » (L. Fuertes).

On le voit, les contributions réunies dans ce volume contribuent à éclairer la notion même d'honneur²³. On a longtemps tenu pour caractéristique des sociétés médiévales une conception de l'honneur et de la honte nourrie par la lecture des ouvrages d'anthropologues ayant étudié des sociétés dites « méditerranéennes²⁴ ». C'était une erreur et c'était oublier que l'honneur est aussi un concept moral²⁵. Les anthropologues eux-mêmes ne l'oublient pas²⁶. Dans le monde qu'étudient les auteurs des contributions rassemblées en ce volume, « nus n'est tenuz à prodome par sa dignité mais par ses œuvres » et il « n'afiert à prodome de faire laide chose de quoi il li convieigne avoir honte » (Brunetto Latini), raison pour laquelle il faut se souvenir que « opinions est ou de vérité ou de fausseté, mais élections [choix] est eslire le bien ou le mal²⁷ ».

Évoquer le Bien et le mal, c'est heurter frontalement une des traditions les plus anciennes – et la plus suivie toujours aujourd'hui – de notre historiographie. L'exigence morale est à peu près absente de l'historiographie française depuis

²³ Julian Pitt-Rivers, « Honor », *International Encyclopedia of the Social Sciences*, éd. David L. Sills, t. 6, New York, The MacMillan Company & The Free Press, 1968, p. 503–511.

²⁴ *Honour and Shame : The Values of a Mediterranean Society*, dir. John G. Peristiany, Chicago, University of Chicago Press, 1966 ; voir aussi Jon P. Mitchell, « Honor and shame », dans *Encyclopedia of Social and Cultural Anthropology* [1996], dir. Alan Barnard et Jonathan Spencer, London, Routledge, 2002, p. 423–425.

²⁵ Thierry Dutour, *Sous l'empire du bien...*, *op. cit.*

²⁶ Julian Pitt-Rivers, « Honor », art. cit., voir p. 504 (« Honor as a moral concept »).

²⁷ Brunetto Latini, *Li Livres dou trésor*, éd. Polycarpe Chabaille, Paris, Imprimerie impériale, 1863, p. 277, 292, 579.

plusieurs décennies, sinon plus encore. On considère qu'il est sans objet d'en faire état pour expliquer l'histoire des sociétés – sauf dans le cadre de la prise en compte de domaines d'étude considérés comme spécialisés, histoire de la spiritualité et de l'Église, de la théologie et de la philosophie, ainsi que, dans une mesure assez étroite, celle de ce que nous appelons idées politiques (car elles sont émises au nom d'impératifs présentés par leurs auteurs comme moraux et il est impossible de ne pas s'en apercevoir). Cette conviction, explicitement exposée ou non, est largement partagée chez les praticiens de l'histoire sociale.

Elle repose sur une conception de la rationalité qui distingue les faits, censés être objectifs, des valeurs. Elle a été popularisée par Max Weber, en particulier dans le cadre de sa conviction de l'existence d'un processus de rationalisation du monde initié en Occident, et en ville²⁸. Ainsi que l'a souligné Pierre Manent, elle « est devenue non seulement la seule présupposition de la science sociale contemporaine, mais aussi l'opinion qui prévaut dans la société en général²⁹ ». Il existe un consensus, admis par les historiens comme par les autres, selon lequel l'exigence morale relève du choix des valeurs et selon lequel les valeurs relèvent d'un choix individuel d'ordre subjectif. Dans cette perspective, étudier l'exigence morale c'est étudier l'idéologie, donc une forme de conscience du monde qui doit être distinguée de la réalité présumée objective de celui-ci³⁰. Ce consensus contemporain est lui-même un accord sur un choix de valeurs qui détermine à la fois une conception du monde social et le cadre épistémologique qui la fonde. Il ne reflète pas la réalité : il la construit, interprète les situations, oriente le regard vers ce qui, conçu comme significatif, doit être vu et le détourne de ce qui, tenu

²⁸ Max Weber, « Die Stadt » [éd. orig. dans *Archiv für Sozialwissenschaft und Sozialpolitik*, 1921], dans Max Weber, *Wirtschaft und Gesellschaft*, Tübingen, 1947 (trad. fr. *La ville*, Paris, Aubier, 1982).

²⁹ Pierre Manent, « Le retour de la philosophie politique », *Politique et Sociétés*, vol. 22, 2003, p. 179–195, cit. p. 180.

³⁰ Les historiens utilisent « habituellement [le mot idéologie] pour relier un ensemble de croyances et de convictions à la condition matérielle objective d'un groupe social » ; Simona Cerutti, « Le *linguistic turn* en Angleterre. Notes sur un débat et ses censures », *Enquête. Anthropologie, histoire, sociologie*, n° 5, 1997, p. 125–140.

pour insignifiant, devient dès lors invisible, forme une conception des relations sociales et du comportement de la personne sociale qui influence profondément les choix faits par les chercheurs quant à la hiérarchie de leurs centres d'intérêt³¹. Ainsi l'absence d'attention pour le rôle de l'exigence morale dans la vie sociale aux temps médiévaux repose sur une base qui consiste essentiellement en un consensus contemporain accepté sur le mode de l'évidence, c'est-à-dire sans discussion des postulats qui le fondent, sur ce qu'est une société. Il conduit à tenir pour évident que l'historien peut expliquer le passé sans avoir à prendre au sérieux les croyances des hommes du passé. « Cela revient à exclure la possibilité qu'il y ait pu avoir de bonnes raisons [...] de considérer des croyances comme vraies³² » et à faire de l'anachronisme un principe de méthode légitime³³. Est-ce parce que tout le monde est immergé dans le flux du sens commun que, parmi toutes les questions suscitées depuis trente ans par la constatation de l'épuisement des modèles explicatifs antérieurs, la question morale reste la seule qui n'a pas été posée ? Sans doute. Mais on peut observer que si ceux qui pratiquent l'histoire sociale ne s'en soucient pas, ils seront bientôt les seuls à s'y refuser. L'histoire de la philosophie morale attire de nouveau l'attention³⁴. Les historiens du droit se penchent à nouveau sur la nature morale du droit qu'ils appellent « pré-

³¹ Relevons, avec Maria Antonaccio, « Moral Truth », dans *The Blackwell Companion to Religious Ethics*, dir. William Schweiker, Oxford, Blackwell, 2005, p. 27–35, cit. p. 28, que la croyance en une vérité du fait, dite objective, « logically prohibits the deriving of evaluative conclusions from factual premises. But in practice, it carries far-reaching implications for ethics. One of its effects was to sever the deep connection between moral claims and a wider vision of reality that had been traditionally affirmed by many metaphysical systems and religious traditions [qui regardent] Moral [...] beliefs [...] as genuine insights into the character of reality ».

³² Quentin Skinner, *La Vérité et l'historien*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2012, p. 56.

³³ « L'anachronisme [...] correspond à l'attribution, le plus souvent implicite, aux acteurs sociaux de nos propres catégories et de nos propres langages [...] À l'encontre de cette fausse familiarité il est utile de revendiquer une nouvelle attention aux sources, au langage et aux catégories des acteurs » ; Simona Cerutti, *Étrangers. Étude d'une condition d'incertitude dans une société d'Ancien Régime*, Paris, Bayard, 2012, p. 24–25.

³⁴ *Histoire raisonnée de la philosophie morale et politique : le bonheur et l'utile* [2001], dir. Alain Caillé, Christian Lazzeri, Michel Senellart, Paris, Flammarion, coll. « Champs », 2007, t. I (*De l'Antiquité aux Lumières*).

moderne »³⁵. Chez les sociologues, le renouvellement des études contemporaines, marqué notamment, en France, par l'influence des perspectives ouvertes par Luc Boltanski, souligne que la référence, dans les discours et dans les actions des personnes ordinaires, à des exigences morales, peut et doit être prise au sérieux et qu'elle se concrétise, souvent, par une exigence de justice, qui joue un rôle important dans les pratiques sociales³⁶.

Admettons donc de constater que la documentation que nous interrogeons ne nous donne pas accès à une prétendue objectivité du fait ayant valeur explicative en elle-même mais à un regard sur le monde social, constitutif de celui-ci, que nous devons prendre en compte ; admettons par conséquent de considérer l'exigence d'une société humaine ordonnée à l'impératif moral, parce que, selon les écrits que nous ont laissés les temps médiévaux, cette exigence fonde le lien social ; admettons, enfin, d'examiner à cette lumière les usages sociaux, les écrits pratiques qui rendent compte pour les contemporains du sens des situations qu'ils vivaient, leur réflexion sur le monde social.

Il n'y a là qu'une esquisse et il faudrait la développer pour rendre pleinement justice à la richesse des contributions ici rassemblées mais l'avant-propos n'a pas à la déflorer ; il s'agit d'inviter à les découvrir. Constatons alors qu'elles forment un ensemble dont la réunion se justifie pleinement et dont la lecture ne décevra pas.

³⁵ Paolo Prodi, *Il sacramento del potere. Il giuramento politico nella storia costituzionale dell'Occidente*, Bologna, Il Mulino, 1992 ; Diego Quaglioni, *À une déesse inconnue. La conception pré-moderne de la justice*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2003.

³⁶ Luc Boltanski, « Nécessité et justification », *Revue économique*, vol. 53, n° 2, 2002, p. 275–289.

